

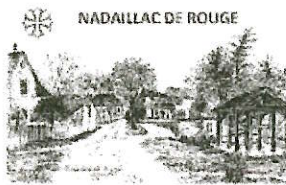
RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/10/2022
046-214602096-20221021-DE_2022_016-DE

République française

Département du Lot

COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 21 octobre 2022 18 heures 30



Membres en exercice :

11

Présents : 8

Votants: 10

Date de la convocation:

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CHASTRUSSE

Présents : Francis CHASTRUSSE, Didier LAJUGIE, Stéphane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Florence LAFAGE, Agnès LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON, Jean-Marc PARJADIS

Représentés: Jean-Jacques LAJUGIE par Didier LAJUGIE, Agnès EHRENFELD par Francis CHASTRUSSE

Excusés:

Absents: Nathalie LEYDIS

Secrétaire de séance: Tatiana MIERMON

Objet: Prix de location de la salle polyvalente - DE_2022_016

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'il est nécessaire, de réviser les prix de location de la salle polyvalente.

Pour les Habitants de Nadaillac de rouge :

Du 15 avril au 15 octobre 35 euros

Du 16 octobre au 14 avril 55 euros avec chauffage

Pour les non habitants de Nadaillac de Rouge :

Du 15 avril au 15 octobre 50 euros

Du 16 octobre au 14 avril 65 euros avec chauffage

Gratuité pour tous les jeunes qui utilisent la salle des fêtes pour fêter leur 20 ans.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente.

Acte Rendu Exécutaire
après Dépt en Préfecture
le 26.10.22
Publié le 26.10.22
de l'acte, Francis CHASTRUSSE




POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A NADAILLAC DE ROUGE les jour, mois et an ci-dessus

le Maire, Francis CHASTRUSSE

